

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de MORI Patrizia déposée le quatre mars deux mille vingt-cinq

« Les batraciens sont-ils homosexuels ? »

Lausanne, le 6 novembre 2025

Rappel de l'interpellation

« La ville de Lausanne est entourée de cours d'eau et rivières, plus de 100 km parcourant celle-ci. Notre ville se trouve être également au bord du Léman, le plus grand lac naturel d'Europe. Cela constitue des écosystèmes essentiels ainsi que des ressources vitales pour nos habitants. Dès lors, connaître la qualité des eaux semble primordiale.

Cependant, depuis plusieurs années, nous faisons face à plusieurs nouveaux types de polluants. Ils peuvent provenir des produits du quotidien comme des industries. Il s'agit de micropolluants, de perturbateurs endocriniens et de substances per- et polyfluoroalkylées (plus connus sous PFAS ou polluants éternels) et ceux-ci suscitent des inquiétudes quant à leurs impacts sur la santé publique, la biodiversité et notamment la faune aquatique.

Selon un rapport de la Confédération paru en juillet 2024 sur les perturbateurs endocriniens, les impacts constatés sur le développement sexuel, les comportements reproductifs et la fertilité ont contribué à un déclin des populations de nombreuses espèces à l'échelle mondiale. Par exemple, auprès des stations d'épuration, des poissons intersexués (des poissons mâles présentant à la fois des caractères sexuels mâles et femelles) sont apparus. Ces perturbations anthropiques donnent également lieu notamment le décalage du rapport de masculinité, les troubles du comportement reproducteur et la baisse de la fertilité ».

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle est la situation actuelle des eaux lausannoises en ce qui concerne la présence de micropolluants, de perturbateurs endocriniens et de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ? Quelles sont les concentrations mesurées de ces substances ?

Les micropolluants sont des substances anthropogéniques (produites par l'homme) qui sont retrouvées dans les eaux en quantités infimes. Cette classe de substances comprend des pesticides et leurs métabolites, des médicaments, des perturbateurs endocriniens et d'autres composés.

Les perturbateurs endocriniens comprennent également de nombreuses classes de substances. Ces substances peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur l'être vivant ou ses descendants.

Les PFAS sont des substances synthétiques très stables. Elles sont suspectées de causer différents types de cancer et entrent ainsi dans la catégorie des perturbateurs endocriniens.

Pour toutes ces substances, des analyses sont effectuées périodiquement dans l'eau potable, mais également dans les lacs Léman et de Bret, dans les sources et les rivières.

Concernant l'eau potable, seuls des métabolites du chlorothalonil ont posé problème. En 2013 déjà, le laboratoire du Service de l'eau a pu identifier et quantifier les métabolites du chlorothalonil. Il a averti l'Office cantonal de la consommation (OFCO) qui a, à son tour informé l'OSAV. En 2016, deux captages situés dans les hauts de Lausanne (captages des Mossues) présentant des taux élevés d'un métabolite ont été détournés par principe de précaution et d'entente avec l'autorité cantonale. En 2020, des concentrations dépassant la norme de 0.1 µg/L pour certains de ces métabolites ont été détectées dans plusieurs captages. Les captages concernés ont été mis hors service et le demeurent encore aujourd'hui. Parallèlement à ces décisions, plusieurs communiqués de presse ont été publiés afin de tenir la population informée. L'ensemble des informations figurent sur le site Internet du Service de l'eau.

En ce qui concerne les PFAS, le service de l'eau a commencé à analyser quelques substances en 2019. À ce jour, la liste des substances analysées comporte 39 composés, en plus des TFA, alors que la norme suisse porte uniquement sur 3 substances. Depuis 2023, ces substances ont fait l'objet d'une étude approfondie dans toutes les ressources en eau. La somme des 20 substances réglementées par l'Union européenne ne dépasse pas les 10 ng/L (la norme européenne accepte jusqu'à 100 ng/L dans l'eau potable). Ces résultats sont donc rassurants quant à la qualité des ressources en eau de la région lausannoise. Il faut préciser que la norme suisse est en cours de révision et va certainement devenir plus sévère. La nouvelle évaluation réalisée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) servira de base à l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), en 2026 pour examiner de nouvelles mesures. C'est pourquoi les résultats sont déjà aujourd'hui comparé à la norme européenne, mieux adaptée à la toxicité connue de ces substances.

Question 2 : Quelles actions la Municipalité met-elle en œuvre pour surveiller et réduire la présence de ces polluants dans nos eaux? Existe-t-il des programmes de dépollution? D'autres acteurs (Canton, Confédération, associations) ont-ils également des programmes?

2bis) Les communes avoisinantes partageant les cours d'eau avec nous participent-elles de quelque manière à la dépollution ?

La municipalité investit dans la mise en place d'étapes de traitement spécifiques aux micropolluants dans les usines de traitement de l'eau potable. L'usine de Lutry comporte une étape de charbon actif en poudre. L'usine de Bret dispose d'étapes d'ozonation et de charbon actif en grain. Et la future usine de Saint-Sulpice traitera les micropolluants par des étapes d'ozonation, de charbon actif en micro-grains et de nanofiltration.

Afin d'éviter le rejet de micropolluants, il est prévu que la STEP de Vidy soit équipée de filtre à charbon actif en poudre.

Le canton est responsable de gérer les sites pollués et de mettre en place un programme de dépollution si besoin.

Concernant les cours d'eau, des actions de dépollution sont en cours. Le cours d'eau « la Vuachère » est pour l'instant la priorité. Ce cours d'eau prend sa source sur la commune d'Epalinges, avant de rejoindre la commune de Lausanne puis de Pully. La dépollution

consiste à faire une révision des points critiques du réseau d'évacuation des eaux claires et des eaux usées. En effet, les dysfonctionnements des conduites d'évacuation des eaux sont responsables d'une grande partie de la pollution de ce cours d'eau. La Ville de Lausanne effectue le contrôle et les réparations de son réseau et exige les réparations dans les parcelles privées. Elle collabore avec les communes voisines et signale les pollutions émises sur les territoires voisins qui débouchent dans des cours d'eau situé sur la limite territoriale. Depuis 2022, ce sont 39 exutoires pollués qui ont été détectés. Des investigations sur les bassins versant concernés ont conduits à la correction de 14 d'entre eux. Le travail se poursuit, il prend du temps car un exutoire demande parfois le contrôle de dizaines de parcelles privées.

Concernant les PFAS, un site est particulièrement contaminé, il s'agit du site de la Rama, sur lequel de nombreux exercices de pompier ont eu lieu, avec de la mousse d'extinction contenant des PFAS. Ces produits ne sont plus utilisés depuis 2010, mais la pollution persiste. Le Canton a classé ce site comme « à observer ». L'eau du Talent est impactée par cette pollution, ainsi que les sédiments. Des études supplémentaires sont en cours.

Question 3 : Quels sont les risques identifiés pour la santé humaine (consommation d'eau, activités aquatiques) et pour la faune et la flore locales ? Des études ont-elles été menées pour évaluer ces impacts ?

Dans l'eau potable, les concentrations de ces différentes substances sont bien inférieures aux normes en vigueur en Suisse et ne présentent donc pas de risques à notre connaissance.

Pour ce qui est des activités aquatiques, aucune réglementation n'existe. Les différentes études montrent que les risques liés à l'ingestion involontaire d'eau sont infimes.

Enfin, concernant un effet sur la faune locale due à la pollution au PFAS à la Rama, une étude est en cours avec le Centre Suisse d'écotoxicologie appliquée à EPFL pour mesurer l'impact biologique sur la faune du Talent.

Question 4 : Les batraciens (grenouilles, crapauds, tritons, etc.) sont des bioindicateurs importants de la qualité de l'eau et de l'environnement. Leur reproduction et leur développement sont très sensibles aux perturbateurs endocriniens, qui peuvent causer des anomalies sexuelles, des problèmes de fertilité ou des modifications du comportement reproducteur.

Quels sont les effets de ces substances sur ces espèces ? Observe-t-on des anomalies ou des perturbations dans leur développement ou leur comportement reproducteur ?

Les batraciens, en raison de leur sensibilité aux perturbateurs endocriniens, sont des indicateurs fiables de la qualité de l'environnement aquatique. Ces substances peuvent affecter leur reproduction, leur développement et leur comportement. Par exemple, des anomalies sexuelles, des problèmes de fertilité ou des comportements reproducteurs modifiés ont été observés dans certaines régions exposées à des niveaux élevés de perturbateurs endocriniens.

Des études spécifiques ont révélé des perturbations dans le développement des têtards et des changements dans les comportements de reproduction chez certaines espèces de grenouilles et de tritons. Ces anomalies suggèrent que les concentrations de perturbateurs

endocriniens dans certaines eaux peuvent avoir un impact négatif sur les populations de batraciens.

Ce type d'effet est actuellement en cours d'évaluation dans les sédiments du Talent.

Question 5 : Comment la Municipalité communique-t-elle auprès des citoyens sur les risques liés à ces substances et sur les précautions à prendre?

La Municipalité de Lausanne informe régulièrement ses citoyens sur la qualité de l'eau et sur les actions entreprises pour réduire la présence de ces substances.

Cela se fait par la mise à disposition des informations sur le site Internet de la ville. L'ensemble des résultats d'analyse des micropolluants dans l'eau potable est disponible.
<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/eau/qualite/les-micropolluants.html>

Un tout-ménage annuel est distribué dans toutes les communes alimentées en eau par Lausanne.

Plusieurs communiqués de presse ont été publiés ces dernières années, en particulier sur le chlorothalonil et ses métabolites et sur les PFAS. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la ville.

Etant donné la bonne qualité de l'eau, il n'y a pas de précaution particulière à prendre et la Municipalité juge ces informations suffisantes.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de MORI Patrizia.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 novembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

(.h.)



Le secrétaire
Simon Affolter

